

La problématique du mariage précoce au Mali : défis pour la participation des femmes maliennes au développement »

Parallel Event CCF/CSW 61 Mercredi 15 mars 2017 10.30-
12.00 Community Church of New York, 40 E 35st, New York

Présentation : KELLY Fatoumata DJIRE

INTRODUCTION :

- La problématique du développement requiert une participation effective de tous les membres d'une communauté furent-ils hommes, femmes, jeunes filles/garçons, handicapés ou bien portant, riches ou pauvres.
- Au regard de la spécificité de la problématique, le mariage précoce n'est –il pas un défis de participation des jeunes femmes au processus de développement ?

Le mariage des enfants: un enjeu majeur dans le monde et en Afrique

- **2 filles sur 5** sont mariées avant 18 ans en Afrique subsaharienne

DEFINITION

Le mariage est une institution légale connue de toutes les communautés au Mali et dans la sous-région Ouest Africaine.

Le mariage par essence est un sacrilège, un acte de cohésion sociale, contracté par communautés qui le célèbre soit par des rites ancestrales ou religieux ignorant de fait l'avis ou l'âge de la fille; d'où son caractère forcé ou précoce résultant d'une violation des droits humains spécifiquement ceux de **l'enfant et de la fille** entraînant des effets pervers sur le développement de la femme. Historiquement ce sont les **Peulhs, Maures, Sarakolés, Bambaras, Ouolofs Malinkés, khassonkés** pour ne citer que celles-ci qui entretiennent le phénomène pour diverses causes.

EVOLUTION DU PHENOMENE

- Aujourd'hui, les documents prouvent que le phénomène a beaucoup évolué au vu des statistiques :
- Environ 66% de filles de moins ou atteignant 18 ans avaient contracté leur premier
- Environ 25% des filles de 15-29 ans étaient mariées avant l'âge requis.
- Le Mariage précoce est aussi fréquent en milieu rural qu'urbain et une extrapolation des données collectées aurait permis de savoir que l'âge moyen du premier mariage tourne autour de 16,6 ans à 17 ans respectivement en zone rurale et urbaine
- Ainsi, selon les recherches documentaires l'évolution du taux de mariages précoces au Mali est en voie d'être ralentie en zone urbaine plus qu'en zone rurale suivant les rapports d'étude « EDSM IV et AEN », en décembre 2007, dans les régions de Mopti et de Gao, environ 75% des mariages sont célébrés entre 9 et 17 ans. A Tombouctou, ce taux atteint 58,3% avec une précocité entre 8 et 17 ans.

Quelles en sont les causes?

- Causes socioculturelles
- Pauvreté
- Sécurité
- Manque d'opportunité
- Analphabétisme
- Inégalité des genres



Quelques causes plus en details

Causes religieuses:

Certaines religions « encourageraient » le mariage dès l'apparition des premières règles. Peur des péchés relatifs aux comportements éventuels de la fille.

physiologiques :

- puberté précoce de la fille
- illusion d'une maturité et
- l'encouragement du mariage

Causes socioculturelles:

- Renforcement des liens de parenté, d'amitié et de voisinage
- Sauvegarder la virginité de la fille et l'honneur de la famille
- Sororat, légitimation de la grossesse hors mariage.
- influence de la religion musulmane à cause de sa mauvaise perception,
- la légitimation de la grossesse hors mariage ;
- la dégradation des mœurs ainsi que le faible niveau d'alphabétisation des communautés
- le faible niveau de scolarisation des filles;
- les valeurs positives culturellement attribuées à la procréation ;
- le décès des parents, les mauvaises conditions d'adoption et plus largement le dysfonctionnement contemporain de la « famille africaine »;
- le respect de la tradition ;
- le manque d'informations sur les risques liés au mariage précoce ;

Quelques causes plus en details suite

Causes économiques

- Pauvreté, la main d'œuvre
- le désir effréné de disposer de moyens matériel et financiers;
- la préservation du cercle de richesse familiale

institutionnelles et juridiques:

- Divergence sur l'âge de mariage de la petite fille entre le droit religieux et le droit positif ou moderne
- Inadaptation du code des personnes et de la famille au contexte actuel et universel
- l'insuffisance d'infrastructures scolaires et d'accueil dans certaines localités;
- l'insuffisance de rigueur dans l'application des textes législatifs et réglementaires ;
- la faible sensibilisation des communautés de leurs droits

conséquences?

Plan de l'éducationnel :

- la déperdition scolaire suite à la limitation du cursus scolaire entraînant la réduction du taux de scolarisation et favorisant la persistance de l'analphabétisme.
- la perturbation de l'éducation familiale ;

Plan de la santé physique et mentale,

- des complications liées à la grossesse normale ou précoces avec des accouchements difficiles, des fistules lors de l'accouchement voire des avortements ;
- des troubles du développement physiologique et dysfonctionnements sexuels frigidité, vaginisme, infertilité / stérilité, perturbation de la croissance ; exposition aux IST VIH/Sida ;
- de forts taux de morbidité et de mortalité maternelle, néo natale et infantile ;
- des naissances d'enfants prématurés et mort-nés, des malformations ;
- des troubles mentaux (dépression, stress, angoisse) des traumatismes physiques ;
- **Violation des droits de l'Homme (et des enfants- CDE)**

conséquences?

Psychologique

traumatisme psychologique et altération de la personnalité de la jeune fille (peur, fugue, suicide et tentative de suicide, dégoût du mariage, agressivité etc.)

Plan social :

conflits conjugaux et familiaux ;

accroissement du taux de délinquance et de la criminalité : Infanticide, homicide ;

divorce, l'infidélité, marginalisation/stigmatisation ;

réduction du degré d'amour parental chez la jeune fille ;

instabilité (Exode, l'immigration vers l'hexagone, les fugues, etc.) ;

vulnérabilité (mères seules chargées de ménages etc.) ;

tentative de suicide ou suicide ;

détérioration des rapports sociaux en cas d'échec du mariage ;

difficultés voir l'impossibilité d'accomplir des devoirs conjugaux.

Plan économique :

incapacité de la fille d'entreprendre des activités génératrices de revenu ;

appauvrissement croissant de la famille suite au coût élevé des frais médicaux

incapacité de contribuer au développement économique du milieu.

Une pratique qui affecte particulièrement le Mali

- **4^e pays avec prévalence** la plus élevée au monde, avec **55%** de filles mariées avant 18 ans
- Age légal au mariage: 18 ans pour les garçons, **16 ans pour les filles** (ou plus tôt sous la loi coutumière)
- **Causes multiples:** pauvreté, insécurité, traditions, religion, manque d'éducation (9 filles mariées sur 10 entre 15-19 ans ne savent pas lire), ruralité,
- **Conséquences dévastatrices:** Taux élevés (1 femme sur 15) de mortalité maternelle et néonatale liée à la grossesse ou la naissance, violence domestique, inégalité des genres

... et qui pousse les acteurs à agir

- Ratification par le Mali de la **Convention des Nations Unies relatives aux droits de l'enfant**, la **Charte Africaine des droits et du bien-être de l'enfant** interdisant le mariage des enfants.
- Révision du **Code des Personnes et de la Famille** (2011) après un long débat sur l'âge minimum légal au mariage.
 - Le Code a causé des contestations car il demeure discriminatoire envers les filles.
 - La société civile se mobilise pour faire élever l'âge du mariage à 18 ans pour les filles en travaillant avec les leaders religieux et traditionnels.
- **11 octobre 2015**: le Mali lance la **campagne de l'Union africaine pour mettre fin au mariage des enfants**. Menée par la Première Dame du Mali, la campagne met l'accent sur la scolarisation des filles.
- **11 octobre 2016**: célébration de l'AN 1 de la Campagne de l'Union Africaine sous le parrainage de la Première Dame du Mali avec signature d'une pétition pour l'abandon de la pratique du mariage d'enfant.

Au Mali, la campagne Aucun Enfant Oublié engage au plus haut niveau!



Que pouvons-nous faire de plus?

S'assurer que les organisations de la société civile (OSC) et les jeunes soient des partenaires clés dans les efforts visant à mettre fin au mariage des enfants.

Dirigeants politiques moteurs de collaboration avec les OSC et les jeunes sur les initiatives d'envergure nationale.

OSC et jeunes utilisant connaissances, connections et expérience pour développer et mettre en œuvre des programmes efficaces

S'assurer que la cible 5.3 des Objectifs de Développement Durable soit mise en œuvre de manière efficace au niveau national.

L'Agenda 2030 fournit un cadre de responsabilités clair pour les 15 prochaines années pour encourager les gouvernements nationaux à agir de manière concrète pour atteindre les cibles sur lesquelles ils se sont engagés.

Aborder les causes profondes du mariage d'enfants

Aborder les inégalités de genre au sens large pour transformer positivement les normes sociales qui perpétuent le mariage des enfants

Quels mécanismes pour réduire les mariages précoces facteurs de ralentissement du développement :

- Les mécanismes de réduction du mariage précoce se résument à :
 - L'adoption d'une loi spéciale sur les VBG
 - La forte communication sur tous les médias autour des conséquences néfastes du mariage précoce
 - La poursuite devant les tribunaux des acteurs en charge ou ayant célébré et/ou organisé ledit mariage



Que pouvez-vous faire?

- Diffusez le message autour de vous sur les conséquences du mariage des enfants et l'importance d'y mettre fin
- Soutenez les campagnes des organisations et des jeunes
- Contribuez directement à l'élaboration des plans et décisions stratégiques prises aux niveaux local et national
- Unissez-vous pour parler d'une seule voix aux dirigeants de votre pays et défendre les droits des filles et des femmes

CONCLUSION

- De tout ce qui précède, nous pouvons affirmer que le triple rôle de la femme (productif, reproductif et communautaire) est sans conteste par contre le mariage précoce de la jeune fille est absolument un facteur de blocage de la participation de celle-ci au développement et plus un facteur bloquant de l'expansion économique.

Il est grand temps d'unir nos efforts!

« Tout le monde a un rôle à jouer pour mettre fin au mariage des enfants: gouvernements, responsables traditionnels et religieux, parents, ONG, médias, jeunes, surtout les jeunes filles. »



Archevêque Desmond Tutu, membre fondateur de Filles, Pas Epouses